

Date de dépôt : 7 septembre 2018

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Baertschi, Sandra Golay, Sandro Pistis, Danièle Magnin, Henry Rappaz, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Florian Gander, Christian Flury, Francisco Valentin, Françoise Sapin : Instaurons une préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises

Rapport de majorité de M. Serge Hiltpold (page 1)

Rapport de première minorité de M. André Pfeffer (page 6)

Rapport de seconde minorité de M. Thierry Cerutti (page 8)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a traité cette motion en parallèle des projets de lois 11981, 11982 et 12047. Vous voudrez bien vous référer aux rapports mentionnés pour tout complément d'information. Les procès-verbaux des séances ont été tenus par M^{me} Noémie Pauli, que je remercie au nom de la commission.

1. Audition de la CGAS

La CGAS ne partage pas toute l'argumentation, mais elle reconnaît que quelques-unes des invites peuvent être discutées et améliorées. Les invitations 4, 5 et 6 rejoignent des préoccupations de la CGAS, qui font d'ailleurs l'objet de multiples travaux et de négociations **triparties** entre les

syndicats, les associations d'employeurs et l'Etat. Ces négociations ont abouti à des modifications du règlement sur les marchés publics (RMP) et de la loi sur l'accord intercantonal sur les marchés publics (L-AIMP). Il faut renforcer la lutte contre la concurrence déloyale et également défendre très fortement le principe d'application du « lieu d'exécution », y compris les conditions de travail, par opposition au principe du « lieu de provenance » de l'entreprise, tel que souhaité actuellement par la Confédération dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics (LMP).

1.1 Questions des commissaires

Après cette présentation, les principales questions entre les commissaires et les auditionnés peuvent être ainsi résumées :

- Quel est l'avancement du dossier concernant le lieu d'exécution dans le cadre de la révision de la LMP ? – (Réponse) M. Pelizzari explique avoir été auditionné par la commission nationale de l'AIMP. Aucune association ne s'est prononcée en faveur du changement de ce système. L'organisation du gros œuvre s'est même alignée sur la position syndicale.
- Quelles sont les différences des salaires dans les secteurs mentionnés entre les différents cantons ? – (Réponse) Il existe dans la plupart des CCT nationales des différences salariales selon les zones, qui peuvent aller jusqu'à 700 F ou 800 F par mois. Si le projet passe à l'échelle nationale, les zones salariales actuellement plus élevées seront péjorées.

2. Commentaires & vote

Le président demande si d'éventuels amendements à certaines invites sont proposés compte tenu de l'audition. Un commissaire MCG répond par la négative. Il indique que le problème n'a pas été réglé, mais que les questions qui ont été posées ont partiellement trouvé réponse à travers d'autres projets de lois. Dès lors, il demande un temps de révision pour structurer cela.

N'ayant pas reçu de propositions dans l'intervalle, le président met aux voix la prise en considération de la M 2343 :

Pour :	4 (2 UDC, 2 MCG)
Contre :	8 (3 PLR, 1 PDC, 3 S, 1 EAG)
Abstention :	–

[La Motion 2343 est refusée]

Au vu de ce qui vous a été exposé dans le présent rapport de majorité, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette motion 2343.

La commission préconise la catégorie de débat II.

Proposition de motion (2343-A)

Instaurons une préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, lors de l’adjudication des travaux du CEVA, une entreprise française de Villeurbanne a reçu un mandat de plus de 3 millions de francs pour des travaux de ventilation ;
- que, durant la votation populaire sur le CEVA, il avait été indiqué que ce projet aurait des retombées directes sur les entreprises genevoises, qui ont été très souvent écartées des attributions de travaux ;
- que les petites et moyennes entreprises sont essentielles pour la structure socio-économique de notre canton ;
- que les entreprises locales financent la collectivité au moyen d’impôts et de masse salariale, tout en contribuant à la prospérité générale ;
- que les grands groupes internationaux sont trop souvent favorisés, comme cela est souvent apparu dans les chantiers du CEVA ;
- que les procédures d’attribution de travaux par l’Etat de Genève devraient être très attentivement contrôlées, de même que la réalisation par les entreprises mandatées ;
- que la mondialisation attaque frontalement les petites et moyennes entreprises, qui sont trop souvent en sursis ;
- que la souveraineté de la République et canton de Genève doit primer ;
- que la préférence cantonale a montré son efficacité pour l’engagement prioritaire d’employés locaux à l’Etat de Genève ainsi que dans les entités publiques et subventionnées,

invite le Conseil d’Etat

- à mettre en place une véritable politique de préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises ;
- à prendre en compte dans l’attribution des marchés publics le coût de la vie et du travail à Genève, ainsi que les efforts de formation des sociétés locales et leur engagement pour l’insertion des demandeurs d’emploi ;

-
- à attribuer de manière préférentielle les travaux aux entreprises locales, du fait qu'elles réduisent les déplacements et les pollutions ;
 - à examiner attentivement toutes les attributions de travaux par l'Etat de Genève, afin de s'attaquer au dumping, aux sous-enchères salariales et aux dépenses surfacturées ;
 - à examiner les procédures actuelles d'attribution, à les modifier en inscrivant les pondérations nécessaires dans les appels d'offres ;
 - à défendre les intérêts de Genève et non de la mondialisation, en payant les travaux demandés aux PME au juste prix et en contrôlant de manière beaucoup plus stricte ces attributions.

Date de dépôt : 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les motionnaires dénoncent un cas flagrant d'une promesse électorale non respectée et d'un cas de concurrence déloyale.

Lors du scrutin relatif au CEVA, il a été clairement indiqué que l'économie locale et surtout nos PME seraient les grands bénéficiaires !

Aujourd'hui, nous savons que ces arguments étaient de purs mensonges et que les retombées pour nos entreprises sont très limitées.

L'octroi d'un marché public pour des travaux de ventilation d'un montant de 3 millions de francs à une société située à Villeurbanne est une erreur politique, mais également des responsables qui traitaient cette adjudication.

Les déplacements, l'absence de lien sur place, le trajet pour acheminer le matériel et les outils, etc. sont des facteurs à prendre en compte pour l'analyste d'un dossier de soumission.

Les contraintes et les handicaps indiscutables de cet adjudicataire auraient dû attirer l'attention, voire nécessitaient une plus grande curiosité sur l'éventuel dumping salarial !

Pour rappel, les mandats publics devraient tenir compte des conditions salariales en vigueur à Genève et il est tout à fait surprenant qu'un concurrent aussi éloigné soit compétitif !

Vu le nombre de PME genevoises actives dans la branche de la ventilation, il est étonnant qu'aucun d'entre eux n'arrivait à remplir les critères demandés !

Est-ce que la société française aurait triché sur les réelles rémunérations appliquées sur ce chantier ? Ou est-ce qu'aucune des très nombreuses PME genevoises n'est outillée et concurrentielle pour un mandat qui, autant par son volume que par sa spécificité, semble correspondre à une intervention ordinaire et courante ?

Nous n'avons malheureusement pas reçu les réponses à ces questions.

L'UDC partage l'avis des auteurs de cette motion et est d'accord qu'il faut favoriser nos emplois et nos entreprises. Si notre PL 11981 « Genève d'abord ! » était appliqué et entré en vigueur, ce type de situations seraient rares !

Soutenons nos entreprises et nos emplois et accueillons favorablement cette motion.

Date de dépôt : 25 septembre 2017

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour le MCG, l'instauration d'une préférence cantonale en faveur des petites et moyennes entreprises genevoises est une nécessité impérieuse.

En effet, la situation actuelle n'est pas acceptable. Les petites et moyennes entreprises de notre canton sont trop souvent délaissées au détriment de sociétés extérieures, comme cela fut le cas notamment pour le CEVA. La *Feuille d'avis officielle* indiquait fin août 2016 qu'une entreprise de la banlieue lyonnaise, Villeurbanne précisément, a décroché un appel d'offres pour des travaux de ventilation à hauteur de plus de 3 millions de francs sur ce chantier genevois.

Pourtant, les partisans de ce projet nous avaient promis que les mandats seraient attribués aux entreprises d'ici, ce qui avait poussé des électeurs genevois à accepter ce projet ruineux et gigantesque. Au final, nous constatons que de nombreuses sociétés d'outre-frontière sont venues ici, financées par les entreprises genevoises qui sont écartées de ces mandats.

Ainsi en va-t-il de l'entreprise lyonnaise que nous évoquons dans la présente motion. Rappelons que nous demandons dans ce texte parlementaire de « mettre en place une véritable politique de préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises » mais également de « prendre en compte dans l'attribution des marchés publics le coût de la vie et du travail à Genève, ainsi que les efforts de formation des sociétés locales et leur engagement pour l'insertion des demandeurs d'emploi ».

Cela n'a malheureusement pas intéressé la majorité de la commission de l'économie aussi bien dans les rangs de la gauche que de la droite, qui a tout fait pour rejeter cette motion.

La commission n'a pas voulu entrer en matière sur l'attribution « de manière préférentielle des travaux aux entreprises locales » qui réduisent les déplacements et les pollutions. En effet, ces sociétés, qui paient des impôts et

une taxe professionnelle, sont pénalisées par rapport aux entreprises venues d'ailleurs. Hélas, cet élément n'a pas été pris en compte.

Il convient de remarquer que, ce qui est en jeu, ce sont les mécanismes de dumping, sous-enchères salariales, suite logique de l'attribution de mandats publics à des entreprises étrangères tous azimuts.

La question essentielle, c'est la défense des intérêts de Genève face à la mondialisation. Nous devons payer le juste prix aux PME et leur attribuer, de manière préférentielle mais bien évidemment contrôlée, les divers chantiers et mandats, en respectant une équité nécessaire.

Trop de personnes sont hypnotisées par la mondialisation qui détruit les petites et moyennes entreprises. Il convient de mener un effort en direction de nos PME genevoises qui constituent le tissu économique solide de notre canton, en les aidant à suivre les changements technologiques mais sans les sacrifier. En 2017, on ne peut plus utiliser les méthodes d'hier lorsque la mondialisation était limitée et qu'il n'existait pas encore une concurrence internationale sauvage.

Les petites et moyennes entreprises genevoises doivent être protégées face à cette mondialisation envahissante qui attaque notre tissu économique. C'est l'intention de cette motion qui a été largement repoussée alors que les syndicats d'employés de la CGAS ont exprimé quelques commentaires positifs sur ce texte. C'est un comble que le seul soutien provienne de ce côté de l'échiquier politico-économique.

Il y a plus grave. La préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises semble déranger certains milieux et partis politiques. A la commission de l'économie, des députés ont voulu noyer le poisson, en cherchant à lier la motion 2343 avec les trois autres projets de lois, qui traitent la question du point de vue des employés, afin de tenter de ne pas examiner le sujet convenablement.

Mais, en conclusion, le texte de la motion est suffisamment clair et peut être voté sur le siège. En effet, chacun constate les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises de notre canton.

Dans ce dossier, le plus important est d'exprimer une volonté politique puis de continuer en agissant avec détermination dans cette direction.

Pour ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de voter le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat, qui trouvera ainsi un soutien et, si sa composition est résolument favorable aux Genevois, il pourra instaurer une véritable préférence cantonale en faveur des petites et moyennes entreprises genevoises.